

<p>LEGION du LYONNAIS ----- Compagnie de l'AIN ----- Section de NANTUA ----- Brigade de CHATILLON de-MICHAILLE ----- N° 23 du 15/2/1944. ----- PROCES-VERBAL de renseignements sur l'arrestation de CLEMENTIN (Julien), 21 ans, Dt. à CHATILLON- de-MICHAILLE (Ain par les Autorités Allemandes au cours d'une opération de Police. ----- 1^o EXPEDITION.</p>	<p>GENDARMERIE NATIONALE ----- CEJOURD' HUI, quinze Février Mil neuf cent quarante-quatre, à onze heures, Nous, soussignés, NOVEL (Emile) et GILLET (Marcel) gendarmes à la résidence de CHATILLON-de-MICHAILLE, département de l'AIN, revêtus de notre uniforme et conformément aux ordres de nos Chefs, en visite de commune et agissant en vertu du message téléphoné reçu de la Section le 14 Février 1944, avons appris que le nommé CLEMENTIN (Julien), demeurant au hameau des GALLANCHONS, commune de CHATILLON-de-MICHAILLE (Ain), avait été arrêté, au cours d'une opération de police effectuée par les Autorités Allemandes pendant les journées des 10-11-12 et 13 Février 1944, Procédant à une enquête, nous avons recueilli les renseignements suivants: Monsieur CLEMENTIN (François), 71 ans, cultivateur, demeurant au hameau des GALLANCHONS commune de CHATILLON-de-MICHAILLE (Ain), nous a déclaré: " Le Jeudi 10 Février 1944, dans la matinée " mon neveu CLEMENTIN (Julien) s'est rendu des " GALLANCHONS au hameau de TACON du HAUT pour</p>
<p>Archives de l'Ain Propriété Publique Le 15 Février 1944.</p>	<p>aider au déblaiement de la route enneigée. " Depuis, je ne l'ai pas revu. " Il m'a été dit qu'il avait été arrêté par " les Autorités Allemandes au cours des opérations de police effectuées du 10 au 13 Février 1944. Il a été conduit à BELLEGARDE avec quelques hommes de la commune qui avaient " été également appréhendés. " J'ignore pour quel motif mon neveu a été " arrêté. Il était en situation régulière vis " à vis du S.T.O. A ma connaissance, il n'a " jamais commis d'acte répréhensible. Lecture faite, persiste et signe. Monsieur MUSY (Marcel), 45 ans, carrossier, demeurant à CHATILLON-de-MICHAILLE, nous a déclaré: " CLEMENTIN (Julien) faisant bien partie " du groupe d'hommes emmenés à BELLEGARDE par " les Autorités Allemandes le 11 Février 1944 " par le train de 14 heures. " Il n'a pas été relâché Samedi en même temps que les autres personnes appréhendées. Lecture faite, persiste et signe.</p>